



Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13 mars 2024



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, BOISLEUX Christian, CANDAEËS Roger, LAGRENE Franck, LALIN Raphaël, LETERME Julien, DEGROOTE Philippe, SANTY Jean-Pierre, Simon DEGEUSER, Sébastien ROUSSELLE,

Mmes ANSELIN Ghislaine, BUKOWINSKI Nathalie, DERON Laurence, VERMEESCH Julie.

Procuration : Laurence DERON à Sébastien ROUSSELLE

Absent excusé :

Est élue secrétaire de séance Madame Julie VERMEESCH

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h05.

Monsieur le Maire donne lecture du PV du 23 janvier 2024. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la validation du devis du diagnostic amiante pour la futur micro-crèche. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Compte de gestion et compte administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SANTY, conseiller délégué aux finances pour la présentation du compte de gestion.

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Daniel LADRIERE, 1er adjoint, qui donne la parole à Monsieur SANTY pour la présentation du compte administratif.

Montant des dépenses de fonctionnement en 2023 : 281 748,67€

Montant des recettes de fonctionnement en 2023 : 481 290,70€

Montant des dépenses d'investissement en 2023 : 138 425,95€

Montant des recettes d'investissement en 2023 : 864 756,75€

Monsieur LADRIERE, procède au vote pour l'approbation du compte administratif :

Pour : 14

contre : 0

abstention : 0



2) Débat d'orientations budgétaires

Afin de préparer le budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose au conseil de débattre sur les projets envisagés :

- Acquisition du terrain pour la nouvelle brigade de gendarmerie
- Reprise des concessions abandonnées au cimetière
- Rénovation de la chapelle pour aménagement de l'ossuaire
- Réfection de la voirie
- Réfection des trottoirs
- Réfection du mobilier urbain
- Aménagement du centre bourg :
 - Démolition et terrassement
- Installation d'un feu tricolore et plot rétractable
- Micro crèche :
 - Diagnostic amiante
 - Ravalement de façade
 - Aménagement extérieur

Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prévoir ces dépenses pour la préparation du budget 2024.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2023. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

- Taxe sur le foncier bâti : 38,86%
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,53%
- Taxe d'habitation : 12,76%

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2023 pour la taxe sur le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation.

Les taux appliqués en 2024 seront les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,86%
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,53%
- Taxe d'habitation : 12,76%

4) Vote des subventions communales

La séance ouverte, Monsieur le Maire appelle l'Assemblée à voter l'attribution des subventions pour l'année 2024. Il soumet au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions sollicitées au budget communal 2024.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de répartir comme suit :

- CCAS : 4000€
- ESVS : 1920€
- Comité d'animation des fêtes 5000€
- AMI 13600€
- Amicale vissoise 250

5) Convention d'occupation temporaire pour l'enseigne de la pharmacie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'enseigne lumineuse de la pharmacie est fixée sur le pignon du hangar sis 36 rue André Mercier, de ce fait, il convient de réaliser une convention d'occupation temporaire afin que la commune puisse instaurer une redevance d'occupation du domaine public. Après délibération à l'unanimité, l'Assemblée accepte d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la pharmacie ABRAHAM sis Rue André Mercier.

6) Fin du second procès-verbal de la reprise des concessions abandonnées

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal la fin de procédure de la reprise des concessions abandonnées au cimetière et qu'il convient de reprendre les sépultures en état d'abandon au nom de la commune et de remettre les terrains en service.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reprendre toutes les concessions en état d'abandon au nom de la commune et de les remettre en service.

7) Fonctionnement du centre de loisirs de l'été 2024

Monsieur le Maire indique qu'en partenariat avec l'association AMI, il est possible d'organiser le fonctionnement du centre de loisirs sur deux périodes :

- Un fonctionnement du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 26 juillet 2024,
- Un fonctionnement du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024.

Après délibération à l'unanimité, l'Assemblée décide de faire fonctionner le centre de loisirs de l'été 2024 du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024

8) Validation du devis pour le diagnostic amiante de la micro crèche

Monsieur le Maire présente les devis reçus par l'entreprise ALPES CONTRÔLE et EXIM pour l'étude amiante de la maison sis 2 place Jules visseur.





- Devis n° 1 : ALPES CONTRÔLE : 3240€ TTC
- Devis n° 2 : EXIM : 1560€ TTC



Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EXIM pour un montant de 1560 €TTC pour l'établissement du diagnostic amiante de la maison sis 2 place Jules Viseur et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

9) Divers

Monsieur le Maire propose de réfléchir au prix des terrains remis en service après la reprise des concessions abandonnés ainsi qu'à la modification éventuelle du règlement de l'ancien cimetière.

Il est évoqué le mauvais état des toilettes au terrain de foot, particulièrement dû à des dégradations et un mauvais entretien. Monsieur le Maire rappelle que le terrain de foot est la propriété du CCAS et que par conséquent la commune ne peut pas investir pour la remise en état des toilettes. Cependant, Monsieur le Maire en tant que Président du CCAS indique qu'il prendra contact avec le Président de l'ESVS afin d'évoquer cette problématique.

Monsieur le Maire propose de fixer la prochaine réunion le mardi 9 avril à 19h pour le vote du budget. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.